

Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation Déchets Ménagers du Vendômois

L'an deux mille quinze, le mercredi 21 janvier à dix-neuf heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis.

<p>Etaient présents :</p> <p><u>Communauté du Pays de Vendôme</u></p> <p>M. BOULAY Thierry Mme DUFOUR Claudine Mme HARANG Brigitte M SOBALAK Marc M HALLOUIN Jean Yves Mme CHAMPDAVOINE Véronique Mme VAILLANT Jeanine M GARDRAT Benoit Mme SOYER Laurence M DIARD Frédéric M FOURMONT Thierry M ROUSSEAU Jacky Mme FRANCOIS Annie-Claude M HASLE Nicolas Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme GARNIER Annette</p> <p><u>Communauté Beauce et Forêt</u></p> <p>M RICHET Alain M BOUVIER Jacques</p>	<p><u>Communauté du Vendômois Rural</u></p> <p>M OZAN Jean Yves M CHEVALLIER Patrick M GARILLON Alain M BARDIN Pascal M GAUTHIER Jean Claude M BRETON Patrice M COSME Thierry Mme CHOUTEAU Monique</p> <p><u>Communauté Beauce & Gâtine</u></p> <p>M BURGEOT Jean Luc M CLAMENS Jean Paul M COURTIN Mickaël M DESSAY Eric M LEROI Pascal Mme PROVENDIER Catherine M BONNET Claude M GABILLAUD Nicolas M LEPISSIER Pascal Mme FOUCHER MAUPETIT Claire M ROGER Daniel</p>	<p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M VINSOT Gérard M BRAULT Bruno M CHIRON Patrick M TERQUIS Alain M JANSSEN Nicolas Mme VASSAUX Régine M SAMSON Jean-Pierre M TISON Hervé</p> <p><u>Hors communautés</u></p> <p>EPUISAY : M PREVOST Garry FORTAN : M LALIGANT Philippe</p>
<p>Ayant donné pouvoir :</p> <p>M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir à M. COSME Thierry</p>		
<p>Etaient absents :</p> <p><u>Communauté du Pays de Vendôme</u></p> <p>M FICHEPAIN Robert M ROUSSELET Benoît (excusé) M BLUET Jacky Mme ARRUGA Béatrice (excusée) M DUPRE Bruno</p> <p><u>Communauté du Vendômois Rural</u></p> <p>M PIGOREAU Albert (excusé) M RIOTTEAU Éric (excusé) Mme HUBERT Anne Marie</p> <p><u>Communauté Beauce et Forêt</u></p> <p>M D'ORSO Joseph</p>	<p><u>Assistaient également :</u></p> <p>Mme GUELLIER Régine, membre suppléant</p>	

I. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions des secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

En ce qui concerne les fonctions de secrétaire, il a toujours été de coutume, au sein de notre assemblée, de les confier aux plus jeune délégué.

Il vous est proposé de reconduire ces dispositions, et de désigner : M. Benoit GARDRAT en qualité de secrétaire de séance.

II. Adoption du procès-verbal (annexe 01)

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du 17 décembre 2014 a été adressé avec le rapport du présent Comité. Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal. Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté.

III. Débat d'Orientations Budgétaires (voir annexe)

Ce dossier a été examiné en commission finances le 7 janvier 2015.

Intervention de Thierry BOULAY

Il s'agit ce soir de débattre du Budget 2015, premier budget de notre mandature.

Le budget qui vous est proposé au débat se situe dans la continuité de ceux que j'ai le plaisir de présenter depuis 2001 : ambitieux, responsable et prospectif. Il respecte les engagements pris jusqu'à présent et les pistes d'actions que nous avons déjà dessinées ensemble.

Le caractère rigoureux de l'approche financière, qui est à Val Dem notre marque de fabrique, s'y trouve confirmé.

Rigoureux sur la forme ne veut pas dire manquer d'ambition, ni même ne pas concevoir notre - nos actions - en responsabilité vis-à-vis des enjeux environnementaux, des contraintes réglementaires ou des nécessaires évolutions de notre service public au bénéfice de nos concitoyens.

Bien au contraire, c'est parce-que nous savons être exigeants que nos projets et nos actions sont le plus souvent accueillis avec bienveillance par la population.

En fonctionnement, nous maintenons un cap déjà bien affermi : maîtriser les dépenses en jouant sur l'ensemble des leviers à notre disposition. Optimiser la gestion de nos missions en régie, ne manquer aucune occasion en terme de recettes matières ou de soutiens des différents éco-organismes. Travail de plus en plus complexe et délicat au fur et à mesure du développement des secteurs de Responsabilité Elargie des Producteurs.

Cette maîtrise des équilibres financiers, bien qu'indispensable, nous savons ensemble la transformer en véritable opportunité afin de répondre aux nouveaux besoins de notre territoire, tant en services nouveaux ou adaptés, que pour mettre en place des dispositifs efficaces et novateurs comme par exemple la Recyclerie ou, prochainement, la plateforme « Déchets Vets ».

Pour ce qui concerne l'investissement, notre collectivité s'inscrit aussi dans une démarche prospective et volontaire. Les engagements que nous prévoyons, en terme d'acquisition foncière et de construction de bâtiments (recyclerie notamment), de rénovation des déchetteries, de travail d'étude sur un centre de tri interdépartemental et inter-régional, de prospection sur la pertinence de collecte de bio-déchets des gros producteurs, de recherche de nouvelles sources de traitements de nos déchets... tout cela atteste de notre force de conviction et de notre volonté de faire de Val Dem un territoire exemplaire, un territoire au service de ses habitants, un territoire dont les actions sont reconnues au niveau régional et national.

Avec un budget global de près de 11 Millions d'euros (dont fonctionnement 8 323 026 € et investissement 2 579 550 €, soit un total de 10 902 K€) toutes ces actions, tous ces projets nous sont possibles. Ce n'est pas un hasard. Il s'agit du fruit du travail mené par les différentes équipes avant nous, qu'il convient à notre tour de poursuivre.

Une gestion au quotidien, des actions en cours, des projets, que je vous propose de mener ensemble avec une gestion financière maîtrisée.

Une gestion financière maîtrisée qui permet en 2015, et pour la quatrième année consécutive, de réduire le coût du service par habitant pour le porter à 67 € contre 73,84 € l'année dernière, soit une nouvelle baisse de 10,21 %.

Une baisse qui n'aurait toutefois aucune signification si elle se faisait au préjudice du service apporté à nos administrés, ce qui n'est pas le cas. Une baisse qui serait vaine si, l'année prochaine notre manque de clairvoyance nous amenait à générer une augmentation. Ce qui ne sera pas le cas. Car s'il s'agit de notre premier budget discuté ensemble, les perspectives évoquées par le passé restent valides, avec une maîtrise totale des coûts pour les cinq années à venir.

Tenant compte de l'éclairage que j'ai pu vous apporter sur ce budget, mais aussi la philosophie à partager pour l'élaboration de tous ceux qui suivront, je vous propose de débattre.

Laurence SOYER présente le projet de budget et commente les inscriptions prévues dans le cadre de notre futur budget.

Thierry BOULAY précise que le coût par habitant s'établit à 67 €/habitant et complète les informations sur le coût/habitant.

Jean Pierre SAMSON demande des renseignements sur les emprunts. Nicolas JANSSEN souhaite connaître le montant de notre dette par habitant.

Thierry BOULAY précise que la dette contractée par le syndicat est de la dette opérationnelle en rapport avec nos activités.

Nous avons mobilisé au regard de nos besoins des emprunts lors de la reprise en régie pour l'acquisition des camions bennes et des colonnes, nous avons également contracté des emprunts pour la réhabilitation de la décharge, et lors de la construction du centre de transfert. La durée des emprunts a été calée sur l'équipement à financer, et la plupart vont être échus dans 5 ans.

Le capital restant dû est d'environ 2,9 K€ soit 55.76 €/habitant et l'annuité de 710 K€ soit 13.65 €/habitant.

Le renouvellement des matériels est programmé par tranche.

Jean Pierre SAMSON : En 2015 on constate une baisse de 10 %, pour les années suivantes : restera-t-on sur des baisses de -10% par an ?

Thierry BOULAY : La perspective actualisée conforte celle réalisée précédemment et permet de réduire le coût par habitant à 67 € ce qui est le résultat du travail mené depuis plusieurs années. Dans le cadre de la prospective nous pouvons annoncer que la baisse de cette année ne sera pas suivie de hausse dans les années à venir, et que la fiscalité sera maintenue au niveau actuel, mais bien sûr il ne peut être envisagé des baisses de 10 % tous les ans. Ce qui est programmé est une baisse du coût habitant de 10,21% et ensuite une maîtrise de notre fiscalité et ce jusqu'en 2018/2019.

Concernant les dépenses, le syndicat est attentif à tous les postes : le coût du carburant est un des facteurs à surveiller et les formations d'éco-conduite, ont apporté des effets positifs, mais pas notables car nous sommes sur une activité avec de nombreux arrêts/démarrages : il vaut mieux travailler en profondeur sur les réductions de consommation. Certaines pistes ne sont pas forcément adaptées à notre métier : il en est ainsi des économiseurs qui sont performants pour les transports routiers (mais pas dans notre cadre avec les nombreux arrêts/démarrages).

Nous sommes à la recherche d'autres réductions. Nous travaillons avec des communes tests (Danzé notamment) pour limiter les arrêts et voir l'impact sur nos coûts.

Aucune intervention n'étant demandée il est mis fin au débat d'orientations budgétaires 2015.

IV. Dotation d'équipement des territoires ruraux

Le syndicat gère 7 déchetteries implantées sur le territoire. Ces déchetteries ont été construites en 1998 pour les déchetteries urbaines (Vendôme/Saint-Ouen/Naveil) et 2004 pour les plus récentes (Danzé/Morée/Selommes/Saint-Amand-Longpré).

Le nombre de visites ne cesse de croître (en 2013 : 136 667), et les tonnages déversés sont également en constante progression (+ de 14 000 tonnes en 2014).

Il convient de moderniser les sites de Vendôme, Saint Ouen, Naveil, ces sites sont les plus anciens et les plus fréquentés. Le projet consiste à sécuriser les quais pour permettre aux usagers de pouvoir déverser les déchets sans risque.

L'aménagement se concrétisera par l'installation de barrières de sécurité fixes au droit des quais et l'installation de plateaux en métal également au droit des quais sur les sections où les dépôts pourront s'effectuer. Ainsi lors de l'apport de déchets, les usagers ne pourront donc pas accéder sur les parties comportant les garde-corps, et devront donc déposer leurs déchets sur les plateaux qui sont ensuite basculés dans la benne.

Ce système permet de sécuriser les dépôts et d'éviter les éventuelles chutes de personne. Il protège les usagers et le personnel des risques de chute, sécurise les manœuvres de mise à quai, facilite la dépose des déchets. Le coût estimé de cette opération s'établit à 84 470 €TTC.

Le Syndicat Val Dem sollicite une subvention au titre de la DETR 2015 au taux le plus élevé possible pour la mise en sécurité de ces équipements indispensables dans le cadre de la collecte des déchets et de la préservation de notre environnement.

Ce dossier a été examiné par la commission « Qualité du service public/Optimisation collecte et déchetteries » le 12 janvier 2015.

Jean Claude GAUTHIER présente le dossier et indique qu'a priori il n'est pas envisagé de fermeture temporaire des déchetteries pour réaliser ces travaux.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

V. Plateforme déchets verts et Déchèteries

Lors de la réunion du 17 décembre 2014, le Président vous a présenté les réflexions engagées pour le traitement des déchets verts et la perspective d'ouverture d'une plateforme de déchets verts par notre prestataire chargé du transport/traitement de ces déchets.

Cet équipement jouxte la déchetterie de Vendôme et permettra de recevoir les déchets verts des particuliers, selon une amplitude d'horaire d'ouverture au public :

- du lundi au jeudi 9 h-12h /14 h -17h,
- les vendredis et samedis 9 h-12h /14 h -17h 30.

Cette plateforme gérée par notre prestataire sera ouverte aux particuliers qui disposeront d'une carte dédiée et pourront y déposer uniquement leurs déchets verts, selon les modalités définies par le syndicat.

Cette ouverture permettra de réorganiser l'apport des déchets en supprimant l'apport des déchets verts des déchetteries de Vendome, Naveil, Saint Ouen (qui seront désormais réceptionnés sur la plateforme). Le cout de gestion des déchets verts sera impacté à la baisse, et un avenant sera établi avec notre prestataire.

Cette nouvelle organisation permet d'optimiser l'accueil des administrés sur les déchetteries concernées : les agents d'accueil seront plus disponibles pour conseiller les usagers, les temps d'attente seront réduits et la circulation sur les sites sera moins dense et donc plus fluide (réduction des risques d'accrochage).

Dans le cadre de cette réorganisation, nous avons également réfléchi aux horaires d'ouverture de l'ensemble de nos déchetteries afin de les adapter aux besoins et fréquentations de chaque site.

Le projet qui vous est présenté permet :

- d'harmoniser les horaires d'ouverture tout au long de l'année,
- de constituer un véritable réseau de déchetteries fonctionnant de façon complémentaire,
- de rationaliser l'organisation de travail des agents d'accueil.

HORAIRES APPLICABLES TOUTE L'ANNEE à COMPTER du 1er AVRIL 2015						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
DANZÉ	14h-17h	14h-17h			14h-17h	9h-12h 14h-17h
MORÉE	9h-12h		9h-12h 14h-17h	9h-12h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h
SELOMMES	9h-12h		14h-17h		14h-17h	9h-12h 14h-17h
ST AMAND LONGPRÉ	14h-17h	14h-17h		9h-12h	9h-12h	9h-12h 14h-17h
ST OUEN	14h-17h		9h-12h	9h-12h	9h-12h 14h-17h 30	9h-12h 14h-17h 30
NAVEIL		14h-17h		14h-17h	9h-12h 14h-17h 30	9h-12h 14h-17h 30
VENDÔME	9h-12h 14h-17h	9h-12h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h 30	9h-12h 14h-17h 30

Nous offrons ainsi aux administrés la possibilité de déposer les déchets verts tous les jours de la semaine sur la plateforme. De même, pour les autres déchets, la déchetterie de Vendome sera également ouverte tous les jours de la semaine.

Au global, sur l'ensemble de notre réseau, cela permet un ajustement des plages d'ouverture et un ajout de deux demi-journées/semaine.

Ce dossier a été examiné par la commission « Qualité du service public/Optimisation collecte et déchetteries » le 12 janvier 2015.

Le président vous propose d'acter les nouvelles modalités d'organisation de nos équipements et d'ouvrir un nouveau site pour recevoir les déchets verts.

Jeannine VAILLANT présente les nouvelles modalités d'organisation.

Nicolas HASLE : Ce changement et l'implantation de la plateforme ne vont-elles pas générer plus de déchets sur la déchetterie de Vendôme ?

Thierry BOULAY : probablement mais on ne sait pas si cela sera lié à la proximité de la plateforme déchets verts. Il est prévu de mobiliser du personnel pour diriger les usagers. On va dégager des quais supplémentaires donc un service supplémentaire en volume, et des types de déchets à affiner en réception. Cette modification va probablement en générer d'autres à terme par exemple il sera possible de réactualiser la benne bois.

Par ailleurs des actions de communication sont prévues pour informer les usagers : un Valdem Info sera consacré à ce changement et des articles dans la Nouvelle République et Le Petit Vendômois.

Jacques BOUVIER : Estime que la fermeture à 17h dans les quatre déchetteries situées en territoire rural est trop tôt.

Thierry BOULAY : Propose que le projet soit soumis au vote, il entend qu'il soit nécessaire de revoir l'organisation et préconise d'adapter si nécessaire après un temps d'observation.

Nicolas HASLE : s'interroge sur le fonctionnement de la carte à puce.

Thierry BOULAY : elle concerne uniquement les dépôts de déchets verts effectués sur la plateforme et sera remise aux usagers lors du 1^{er} passage, et demandée à chaque passage pour veiller à ce que les apports de déchets verts soient bien les déchets des particuliers. (Permettra de déceler les professionnels)

Pascal BARDIN : Est-il prévu des limitations lors des dépôts sur la plateforme ? Il faut envisager les cas d'une personne qui taille ses haies et qui aura donc un volume important, il ne faut pas que l'utilisateur qui ne vient qu'une fois ou très peu de fois par an soit limité.

Thierry BOULAY : Ce point sera à négocier avec le prestataire (cadre à fixer avec eux). Tout n'est pas encore arrêté.

IL est proposé de refaire un point sur ce dossier en Octobre et si besoin de réajuster.

Après débat et examen d'éventuels aménagements possibles Thierry BOULAY demande que le vote s'opère sur la proposition présentée dans le rapport.

Votes contre : Benoît GARDRAT

Geneviève GUILLOU HERPIN

Pascal BARDIN

Marc SOBALAK

Michel BEAUDOUX

Jacques BOUVIER

Hervé TISON

Absentions : Nicolas JANSSEN

Claire FOUCHER MAUPETIT

Jean Pierre SAMSON

Votes pour : 39 votes

VI. Recyclerie – convention avec la « recyclerie »

Dans le cadre du programme local de prévention, le syndicat a engagé une étude de faisabilité sur la création d'une recyclerie sur le territoire du Syndicat Valdem.

Cette étude réalisée par le cabinet CAP3C a démontré la faisabilité de cet équipement sur notre territoire. L'un des acteurs de l'insertion sur notre territoire, la Régie de Quartiers, s'est positionné pour mettre en œuvre un chantier d'insertion.

Ce projet a été validé par la DIRECCTE, avec le concours d'opérateurs institutionnels qui se sont engagés à compléter le financement. Des partenaires privés sont également intéressés par cette opération.

Lors du comité du 4 octobre 2013, vous avez confirmé l'engagement du syndicat au titre de cette opération, et autorisé une participation financière dans le cadre du démarrage du projet à hauteur de 60 000 €, qui serait versée sur 3 ans.

Lors du comité du 20 décembre 2013, vous avez autorisé la signature de la convention entre la Régie de Quartiers et le syndicat VALDEM pour la mise en œuvre de l'activité recyclerie, et la rémunération du prestataire, sur une durée de 12 mois soit jusqu'au 9 janvier 2015.

Conformément à nos engagements et compte tenu du financement déjà effectué, je vous propose de confirmer le versement du reliquat de notre participation financière au titre de 2015 soit 20 000 €

Il convient également de pérenniser le dispositif mis en place pour l'évitement des tonnages non traités et d'établir une convention fixant les missions et objectifs et les modalités de mise en œuvre et de suivi. Elle précise également la rémunération du bénéficiaire. Cette convention est établie sur une durée de 12 mois à compter de la date de la signature.

Ce dispositif permet d'être opérationnel, et de respecter les engagements pris envers les services de l'Etat.

Thierry BOULAY présente le dossier.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser le versement de la somme de 20 000 € au titre du solde de la participation financière dans le cadre du démarrage du projet.
- de valider la signature d'une convention entre la Régie de Quartiers et le syndicat VALDEM pour fixer les modalités de traitement et de financement des tonnages «évités ».

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

VII. Construction recyclerie

Lors du comité du 20 décembre 2013 le comité a validé la demande de subvention au titre de la DETR pour la construction d'une recyclerie. Par courrier du 18 décembre le Préfet de Loir et Cher nous a notifié l'arrêté préfectoral d'attribution à hauteur de 20 % sur un montant HT de 1 148 200 €

Lors de nos précédents comités notamment en décembre 2013, il a été précisé que le site d'implantation était situé à proximité de nos équipements actuels. Deux terrains propriétés de la CPV jouxtent notre site et j'ai sollicité Monsieur le Président de la CPV dans le cadre de l'acquisition du terrain.

Par ailleurs, il convient d'engager dès maintenant les travaux de construction de cette recyclerie.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver l'acquisition de parcelles pour implanter cet équipement.
- d'approuver le programme de construction d'une recyclerie.
- de confirmer l'enveloppe financière estimée à 1 150 KHT € pour ce projet.
- d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de marchés publics dans le cadre de la maîtrise d'œuvre et de la construction de l'équipement.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Jean-Claude GAUTHIER présente l'état d'avancement du projet et les orientations envisagées dans le cadre de la construction du bâtiment. Il est proposé d'opter pour un bâtiment polyvalent, avec aspect environnemental (toiture photovoltaïque / récupération des eaux pluviales), la superficie est d'environ 1 000 m². Le calendrier retenu par le syndicat serait : dépôt permis mars, fin des travaux fin décembre 2015.

Nicolas HASLE s'interroge sur l'articulation actuelle avec la recyclerie.

Thierry BOULAY : Il faut aller chercher de l'activité, être en capacité à répondre à des marchés lancés par des REP, la recyclerie doit pouvoir bénéficier rapidement de locaux pour être opérationnelle pour signer rapidement un contrat en relation avec les REP (responsabilité élargie du producteur).

Il faut également avoir une réflexion sur une structure qui puisse porter ou dynamiser une véritable activité économique, et réfléchir à la constitution d'un pôle cohérent autour du déchet.

Après délibération Thierry BOULAY propose de procéder au vote du présent rapport.

Vote contre : Michel BEAUDOUX

Absentions : néant

Votes pour : 48

VIII-Renouvellement convention OCAD3E

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers pour la période 2015-2020 - sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème ; l'arrêté a été signé le 24 décembre 2014 par le Ministère de l'écologie, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie.

Les évolutions pour la période 2015-2020 s'inscrivent dans le respect des missions fondamentales d'OCAD3E d'assurer auprès des collectivités l'intermédiation administrative et financière afin de leur offrir une interface unique (couverture universelle du territoire, continuité du service d'enlèvement et du versement des soutiens financiers, suivi des obligations de la filière DEEE ménagers, harmonisation de la communication des éco-organismes et coordination des études techniques d'intérêt général).

OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014 la convention nous liant et sollicite la signature d'une nouvelle convention dont la durée coïncidera avec la durée du nouvel agrément d'OCAD3E (1/1/2015 au 31/12/2020).

Le nouveau barème des soutiens s'applique automatiquement à toutes les collectivités signataires par le simple fait de la publication de l'arrêté relatif au cahier des charges d'agrément OCAD3E et des barèmes des soutiens financiers qui lui sont annexés.

Quelles sont les principaux changements de la convention généraliste ?

Les évolutions portent sur l'ajout de définitions, l'affirmation du principe de continuité des

enlèvements, la procédure de paiement des compensations, la possibilité d'obtenir un container prépayé, l'introduction de la notion de collecte de proximité, les nouvelles dispositions relatives à la protection du gisement DEEE (marquage), la prise d'effet et la durée de la convention.

Les évolutions concernent également le barème et ont un impact financier sur le calcul des compensations allouées à votre collectivité :

- augmentation de l'ordre de 20 % en valeur des soutiens financiers aux collectivités compte tenu de l'élargissement de leur base de calcul notamment pour le forfait et les soutiens sécurité,
- simplification des critères d'éligibilité et d'accès,
- renforcement des mesures de lutte contre les vols et pillages des DEEE (soutien financier revu à la hausse et différencié selon les flux, intégration du S2, accompagnement juridique et préfinancement de conteneurs maritimes),
- dans le cadre des collectes de proximité organisées par votre éco-organisme référent, allocation d'un soutien au titre des agents d'accueil.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention avec l'OCAD3E.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

VIII-Information sur l'activité du syndicat

Brigitte HARANG porte à connaissance les actions de communication qui sont programmées auprès des organes de presse : Nouvelle République/ Petit Vendômois/ Radio Plus FM concernant l'ouverture de la plateforme déchets et la modification des horaires de déchetterie.

Elle signale que dans le cadre du projet de gaspillage alimentaire avec Wish, une première réunion a eu lieu avec les écoles qui se sont inscrites dans ce projet. Ce projet sera subventionné par les fonds Leader.

Le projet concernant le programme de réduction des déchets – tri sélectif sur le site du plan d'eau de Villiers-sur-Loir a également été retenu et une réunion est programmée avec l'ensemble des partenaires.

Brigitte HARANG souligne les problèmes rencontrés dans le cadre de la distribution du VALDEM INFOS, la distribution est assurée par La Poste et nous avons à déplorer une mauvaise qualité de la prestation. Nous avons formulé une réclamation.

Brigitte HARANG précise que le syndicat fêtera son 40^{ème} anniversaire en 2015. Cet évènement sera intégré à nos actions de communication.

La semaine de développement durable aura lieu en juin prochain.

Nicolas HASLE demande que l'on transmette aux délégués la trame du calendrier des actions de communication.

Thierry BOULAY évoque le dossier centre de tri interdépartemental et rappelle qu'un travail est engagé avec le SMICTOM Amboise/Valeco/Valdem. D'autres collectivités ont rejoint ou vont rejoindre ces trois syndicats sur ce dossier. Une étude va être menée pour valider la capacité en termes d'apport de tonnages afin de réaliser un équipement qui s'inscrit dans un territoire au profit des habitants avec mutualisation totale des coûts. Cette étude sur le projet sera lancée début mars 2015, ensuite les collectivités devront se positionner sur la réalisation de cet équipement. Compte tenu de la fin des contrats actuellement en cours, il faudra se positionner rapidement pour que le projet soit opérationnel fin 2019 début 2020.

Thierry BOULAY précise que le prochain comité est prévu le 05 mars 2015.

Fin de la séance à 21 h 00.